Reduction de 30 par cent sur les prix ordinaires.

MARCHANDISES NOUVELLES DANS TOUS LES DEPARTEMENTS.

Nous constatons un débit extraordinaire depuis que nous avons adopté le système du comptant avec accompagnement d'une baisse de 30 par cent sur les anciens prix.

Le public y trouve un immense avantage et nous, nous en portons à merveille.

O. M. MELANSON.

AVIS DE L'ADMINISTRATION

Dorénavant l'abonnement au MONITEUR ACADIEN, quand il ne sera pas payé d'avance, ou dans le premier mois, sera comme suit :

Dans les Clubs	$1.25 par année
Hors les Clubs	2.00 "

Sur les adresses imprimées, nos abonnés peuvent constater où ils en sont avec nous. Exemple :

Pascal Léger 13 93

Les chiffres qui suivent le nom indiquent la date jusqu'à laquelle l'abonnement est payé. Dans le cas ci-dessus, il y a un an d'arrérage.

LE MONITEUR ACADIEN

SHÉDIAC, 20 OCTOBRE 1893.

Le *Times*, de Watertown, N. Y., se plaint de ce que la population de cette localité se livre à la contrebande des lainages, soies, dentelles, vêtements, etc., qu'ils vont chercher à Kingston et à d'autres endroits du Calada. Ces articles, dit-il, se vendent meilleur marché au Canada qu'à New Port. Ainsi disparaît la légende qui dit que tout se vend plus cher ici qu'aux Etats-Unis.

On annonce la nomination de M. W. Wilberforce Wells au poste de juge de la cour de comté de Westmorland et de Kent, rendu vacant par l'élévation de Son Honneur le Juge Landry à la cour suprême. M. Wells était un des avocats les plus en vue, non-seulement dans la région où il est appelé à administrer la justice, mais dans toute la province. Intelligence d'élite, orateur, studieux, il a conquis en peu d'années une des premières places au barreau. Sa nomination sera bien vue du public en général, et dans Kent même, où l'on croit que cette nomination revenait de droit à ce comté, l'on n'aura qu'une voix pour reconnaître les mérites et la dignité du nouveau juge.

M. John V. Ellis, directeur du *St John Globe* et ex M. P., vient d'être condamné, pour mépris de cour, à trente jours d'emprisonnement, $200 d'amende, et à payer tous les frais dans sa cause contre la cour suprême.

On se rappelle qu'en 1887, l'officier-rapporteur du Comté de Queens déclara M. Baird élu, par suite d'une erreur technique dans la nomination de son adversaire, qui avait la majorité des voix. Au lieu de produire un protêt, M. King, adversaire de M. Baird, s'adressa au juge Steadman pour obtenir le décompte des bulletins, alors M. Baird s'adressa au juge Tuck pour avoir un ordre défendant au juge Steadman de procéder au décompte. Le juge Tuck signa un ordre à cet effet. C'est alors que le *Globe* fit une sortie contre le juge Tuck. L'article était si grave que le Procureur-général Blair se crut obligé de procéder contre M. Ellis, le directeur, pour mépris de Cour. Par son avocat, M. Ellis en appela successivement de toutes les décisions rendues contre lui, et ce n'est que la semaine dernière que la cour suprême de cette province put enfin prononcer la sentence du tribunal contre M. Ellis. Notons en passant que l'acte du juge Tuck accordant un bref de défense fut maintenu par tous les tribunaux devant lesquels la question fut portée.

UNE BONNE LECON.

Le nouveau gouverneur général du Canada n'appartient pas à cette catégorie d'anglomanes qui ne voient rien de bon en dehors de la langue anglaise et qui voudraient faire disparaître des possessions anglaises tous les idiômes que John Bull ne peut comprendre.

Lors d'une visite à Montréal, quelques jours après son arrivée au pays, lord Aberdeen s'est exprimé en termes non équivoques à ce sujet et la leçon qu'il a donnée a dû agacer les nerfs des McCarthy et de leurs adeptes dans toutes les provinces. Voici le passage où Son Excellence rend à la langue française un hommage que nous nous empressons de recueillir pour la confusion des francophobes :

"Messieurs, je remarque que selon une louable habitude, vous avez lu cette adresse en français et en anglais. J'avoue que cette courtoisie, en des occasions comme celle-ci, me semble tout à la fois gracieuse et convenable. Sans doute, nous savons tous que la loi prescrit l'emploi des deux langues, en certains lieux publics, mais je veux remarquer ici spécialement l'adoption spontanée et volontaire de cette manière d'agir que vous avez employée aujourd'hui.

"Assurément une telle pratique ne doit pas être regardée comme une coutume vieille et sans signification encore moins comme un manque d'harmonie ou de cohésion entre les éléments divers de notre population. Au contraire, nous devons en tenir compte comme un symbole d'union. Sans doute il est absolument désirable que pour les affaires et les relations sociales chacun sache parler la langue de l'autre. Cette remarque contient une suggestion pour moi-même, comme vous l'avez probablement remarqué par la difficulté à parler le français. J'espère en profiter, messieurs. Mais la reconnaissance de la langue de l'un et de l'autre comme une courtoisie mutuelle est une chose que nous désirons sûrement conserver avec un juste orgueil, car c'est là reconnaître le grand et noble principe que, quelles que soient notre langue et notre nationalité, nous jouissons également par notre charte commune des droits et des priviléges de notre constitution libre. Cette reconnaissance de la langue de chacun est un des principes fondamentaux de notre empire partout. Cela me rappelle que, quand le Canada français devint partie de l'empire britanique, son peuple reçut une garantie de l'application de ce principe, voilà pourquoi, sans doute, il s'est toujours montré si loyal et si attaché à notre glorieuse constitution.

"C'est en envisageant ce résultat de la sorte que je dis que nous devons reconnaître que la pratique est parfaitement conforme à l'esprit de la civilisation chrétienne et de l'humanité. C'est à ce point de vue que j'ose vous recommander cette pratique, et toute l'histoire, toute l'expérience de la nature humaine déclarent à sons de trompe que toute tentative, qu'elle soit honnête et sincère dans son but, pour entraver ou abolir un privilège de cette espèce, aura inévitablement un effet contraire à celui qu'on désire.

"Messieurs, ce que nous avons de plus besoin que l'unité de langage c'est l'unité de vue, et c'est sur cela que repose l'œuvre sacrée d'élever et d'assurer les destinées de ce beau pays. Pour arriver à cette fin, nous devons être inspirés par ce qu'on appelle un vrai et sincère patriotisme. un patriotisme qui, tout en maintenant la plénitude individuelle, sera prêt cependant à sacrifier ses prédilections ou son intérêt personnel et particulièrement les suggestions insidieuses de la partisannerie, afin de faire progresser une cause commune.

La Province Ecclésiastique d'Halifax.

La province ecclésiastique d'Halifax fut érigée par Pie IX le 4 mai 1852 et comprend cinq diocèses : HALIFAX (N. E.), CHARLOTTETOWN (I. P. E.), SAINT-JEAN (N. B.) ANTIGONISH (N. E.), CHATHAM (N. B.)

La population catholique de ces cinq diocèses est de 283,000 âmes, dont 125,000 sont Acadiens.

Le diocèse d'Halifax fut érigé en évêché en 1844, et en archevêché le 4 mai 1852 et sa circonscription comprend toute la péninsule de la Nouvelle-Ecosse (moins trois comtés), et les îles Bermudes (possession anglaise dans l'Atlantique). La population catholique est de 50,000 dont 24,000 Acadiens. Il y a 43 prêtres, 81 églises, 1 collège et 15 couvents. Des 43 prêtres, 5 séculiers sont de langue française et 7 réguliers (les Pères Eudistes) sont au collège Ste-Anne.

Le diocèse de Charlottetown fut érigé le 11 août 1829 et sa circonscription comprend les trois comtés de l'Ile du Prince-Edouard et les îles de la Madelaine, P. Q. La population catholique est de 55,000, dont à peu près 16,000 Acadiens. Il y a 36 prêtres, 45 églises, 1 collège et 8 couvents. Des 36 prêtres, 6 sont de langue française, dont 4 Acadiens.

Le diocèse d'Antigonish fut érigé le 21 septembre 1844 sous le nom de diocèse d'Arichat, et le 23 août 1886 il prit le nom actuel. Sa circonscription comprend toute l'Ile du Cap-Breton et trois comtés de la Nouvelle Ecosse : Antigonish, Guysboro et Pictou. La population catholique est de 73,000, dont 13,695 Acadiens. Il y a 68 prêtres, 1 collège et 13 couvents. Des 68 prêtres 5 séculiers sont de langue française, dont 3 Acadiens, et 8 réguliers sont à l'abbaye de Notre-Dame du Petit-Clairvaux (Trappistes) à Tracadie.

Le diocèse de St-Jean fut érigé le 30 septembre 1842 et devint suffragant d'Halifax le 4 mai 1852. Sa circonscription comprend toute la partie sud du Nouveau-Brunswick, savoir les neuf comtés suivants : Albert, Carleton, Charlotte, Kent, King, Queen, Saint-Jean, Westmorland et York. La population catholique est de 60,000 dont à peu près 25,762 Acadiens. Il y a 60 prêtres, 1 collège, 9 couvents et 50 églises. Des 60 prêtres, 13 séculiers sont de langue française, dont 4 Acadiens, et les autres sont des réguliers des ordres de Ste-Croix et des Rédemptoristes.

Le diocèse de Chatham fut érigé le 8 mai 1860 et sa circonscription comprend la partie nord du Nouveau-Brunswick, savoir les six comtés suivants : Gloucester, Kent (au nord de la rivière Richibouctou), Madawaska, Northumberland, Restigouche et Victoria. La population catholique est de 55,000, dont à peu près 36,105 Acadiens. Il y a 46 prêtres séculiers, dont 25 sont de langue française, dont 9 Acadiens. Il y a deux collèges (St-Michel et St-Louis) qui sont fermés, et 9 couvents.

Jusqu'en 1818 la province ecclésiastique d'Halifax faisait partie du diocèse de Québec. A la demande urgente de Mgr Plessis, évêque de Québec, Rome consentit à ériger la province de la Nouvelle-Ecosse en vicariat apostolique, et le 5 juillet 1818 Mgr Edmund Burke fut sacré évêque de Sion et vicaire apostolique de la Nouvelle-Ecosse. Il mourut le 1er décembre 1821. En la même année l'Ile du Prince-Edouard fut aussi érigée en vicariat apostolique, et Mgr Bernard Angus McEachern fut sacré évêque titulaire de Rose le 17 juin 1821. Lors de l'érection de l'Ile St Jean en diocèse le 11 août 1829, Mgr McEachern fut nommé au siège de Charlottetown, et mourut le 23 avril 1835.

Jusqu'en 1842, toute la province du Nouveaa-Brunswick faisait partie du diocèse de Charlottetown, et l'Ile du Cap-Breton fut jusqu'en 1844 comprise dans le vicariat apostolique de la Nouvelle Ecosse. Le 30 septembre 1842 le Nouveau-Brunswick fut érigé en diocèse ayant Frédéricton pour siège et le 11 juin 1843, Mgr William Dollard fut sacré évêque du nouveau diocèse. Il mourut le 29 août 1851 et le siège fut ensuite transféré à St Jean.

Après l'érection du diocèse de Frédéricton vint celui d'Arichat (aujourd'hui Antigonish) le 21 septembre 1844. Le premier évêque fut Mgr William Fraser, évêque titulaire de Tanes, en 1825, et deuxième vicaire apostolique de la Nouvelle-Ecosse, ayant succédé à Mgr Burke au siège d'Halifax. Il fut nommé évêque d'Arichat le 21 septembre 1844 et mourut en 1851.

Le diocèse de Chatham fut séparé de celui de St-Jean le 8 mai 1860 et l'évêque élu fut Mgr James Rogers, né le 4 juillet 1821, à Mount Charles (Irelande) et ordonné prêtre à Halifax le 2 juillet 1851. Il fut sacré évêque de Chatham, à Charlottown (I. P. E.) le 15 août 1860 et est l'ordinaire actuel. La population catholique de son diocèse est aux trois quarts d'origine acadienne. Il y a donc dans ces cinq diocèse 20 prêtres séculiers acadiens sur 44 de langue française.

Pour compléter cet aperçu de l'histoire ecclésiastique des provinces maritimes donnons les noms de chaque prélat qui a siégé jusqu'aujourd'hui dans chacun de ces cinq diocèses qui forment la province ecclésiastique d'Halifax.

DIOCÈSE D'HALIFAX

I. Mgr Edmond Burke, évêque de Sion, vicaire apostolique de la Nouvelle-Ecosse le 5 juillet 1818 ; mort le 1er décembre 1821.

II. Mgr William Fraser, évêque de Tanes, en 1825, deuxième et dernier vicaire apostolique de la Nouvelle-Ecosse, transféré à Arichat, en 1844.

III. Mgr Wm Walsh, élu en 1844, sacré en 1845 premier évêque d'Halifax, devient archevêque le 4 mai 1852, mort le 10 août 1858.

IV. Mgr Thomas L. Connolly, de Saint-François, né en Irlande en 1815, sacré évêque de St-Jean, N. Brunswick, le 15 août 1852, promu au siège archiépiscopal d'Halifax le 15 avril 1859, mort le 27 juillet 1876.

V. Mgr Michael Hannan, né en Irlande en 1820, sacré par Mgr Conroy le 20 mai 1877, troisième archevêque d'Hlifax, mort le 27 avril 1882.

VI. Mgr Cornelius O'Brien, né le 4 mai 1843 à New-Glasgow (I. P. E.), ordonné prêtre le 8 avril 1871, sacré évêque le 21 janvier 1883, archevêque actuel d'Halifax.

DIOCÈSE DE CHARLOTTETOWN

I. Mgr Bernard Angus McEachern, né le 8 février 1759, en Ecosse, sacré évêque titulaire de Rose le 17 juin 1821, vicaire apostolique de l'Ile St-Jean, nommé au siège de Charlottown à l'érection du diocèse le 11 avril 1829, mort le 23 avril 1835.

II. Mgr Bernard Donald McDonald, d'origine écossaise, né à Saint-André (I. P. E.) le 25 décembre 1797, ordonné à Québec le 1er juin 1822, sacré évêque le 15 octobre 1837, mort le 30 décembre 1859.

Mgr Peter McIntyre, d'origine écossaise, né le 29 juin 1818 à Saint-Pierre (I. P. E.) ordonné prêtre le 21 février 1843, sacré évêque le 15 août 1860, décédé à Antigonish le 1er mai 1891.

IV. Mgr James Charles McDonald, d'origine écossaise, né à Allisary le 18 juillet 1840, ordonné prêtre le 4 juillet 1873, sacré évêque d'Irina le 28 août 1890, coadjuteur de Mgr McIntyre, évêque de Charlottown le 1er mai 1891.

DIOCÈSE DE ST-JEAN

I. Mgr William Dollard, né à Bathkyram (Irlande) le 29 novembre 1789, sacré évêque le 11 juin 1843, décédé le 29 août 1851.

II. Mgr Thomas L. Connolly, sacré évêque le 15 août 1852, transféré au siège d'Halifax en 1859.

III. Mgr John Sweeny, né en mai 1821, à Clones (Irlande), ordonné prêtre le 1er mai 1844, élu évêque le 29 novembre 1859, sacré à St-Jean (N. B.) le 15 avril 1860, évêque actuel.

DIOCÈSE D'ANTIGONISH

I. Mgr William Fraser, d'origine écossaise, évêque titulaire de Tanes et vicaire apostolique de la Nouvelle-Ecosse en 1825, devint le 1er évêque d'Arichat le 21 septembre 1844, mort en 1851.

II. Mgr Colin Francis MacKinnon, d'origine écossaise, né à la Nouvelle-Ecosse en 1811, sacré évêque le 27 février 1852, résigna le 17 juillet 1877 et fut nommé archevêque titulaire d'Amida ; mort le 26 septembre 1879.

III. Mgr John Cameron, d'origine écossaise, né le 16 février 1827, à Antigonish, ordonné prêtre à Rome le 26 juillet 1853 ; sacré à Rome évêque de Titopolis et coadjuteur d'Arichat, avec future succession le 22 mai 1870 ; devenu évêque d'Arichat à la résignation de Mgr MacKinnon, le 17 juillet 1877, et évêque d'Antigonish le 23 août 1886.

DIOCÈSE DE CHATHAM

I. Mgr James Rogers, évêque actuel. (Sa notice biographique est donnée ci-dessus.

Minard's Liniment restaurateur de la chevelure

La flotte russe à Toulon.

Toulon, 13—On ne peut pas désirer un plus beau jour pour la réception de la flotte russe. Le ciel est sans nuage et l'air chaud. Une heures après l'apparition du jour, ce matin, des trains d'excursion ont amené 30,000 personnes. Avant huit heures deux autres trains ont amené environ 400 autres visiteurs, et on en attend des centaines d'autres d'ici à 24 heures. Soixante mille étrangers ont couché dans la ville aujourd'hui.

Les fêtes en l'honneur des marins russes dureront seize jours consécutifs.

Voici le programme :

A midi aujourd'hui, entrée en rade de l'escadre russe. L'état major descendra à terre pour rendre visite aux autorités navales, puis retournera à bord pour recevoir à bord les visiteurs français. Evolutions navales dans le port, visite à l'Hôtel-de-Ville et à l'Arsenal dans l'après midi ; ce soir, dîner donné par le ministre de la marine.

Demain dîner à bord du *Formidable*, suivi d'un grand bal.

Dimanche, déjeuner par la municipalité ; bataille de fleurs dans l'après-midi, et le soir, théâtre.

Lundi, 16 : Inspection de l'Arsenal, déjeuner par l'amiral de la Jaille ; à 5 h., départ pour Paris.

Mardi, 17 : Arrivée à Paris à 9 h. du matin, déjeuner au Club Militaire. A 4 h., audience du Président de la République. Le soir, dîner et bal à l'Elysée.

Mercredi, 18 : Déjeuner chez l'ambassade. Le soir, dîner à l'Hôtel-de-Ville ; procession aux flambeaux, concert à l'Hôtel-de-Ville.

Jeudi, 19 : Promenade à travers Paris ; lunch au Bois de Boulogne, bal à l'Hôtel-de-Ville.

Vendredi, 20 : Déjeuner au ministère des Affaires Etrangères, réception et sauterie.

Samedi, 21 : Déjeuner du Président du Conseil, réception, soirée de gala à l'Opéra, souper au Club Militaire.

Dimanche, 22 : Déjeuner au ministère de la Guerre, réception à l'Ecole Militaire, tournoi dans la Galerie des Machines, banquet de la Presse au Champ de Mars et feu d'artifice à la Tour Eiffel.

Le lundi, on ira à Versailles, où joueront les grandes fontaines ; le mardi, adieux à Paris ; mercredi, à Lyon ; jeudi, à Marseille ; vendredi, à Toulon ; samedi, départ.

A 10.30 hrs, le canon de l'Arsenal du Quai Darsé-Vielle annonça que l'escade russe approchait. Aussitôt la flotte française leva l'ancre et partit à la rencontre des Russes. Le rivage, en arrière de l'Arsenal de Maurillon, à un mille de la ville, se couvrit d'une maltitude de spectateurs qui désiraient être témoins des premières courtoisies échangées entre les deux escadres.

A 11.30 hrs, les navires de guerre russes *Empereur Nicolas* I, *Amiral Nakliemoff Pamobazcooo* et *Lynda* étaient visibles du rivage. Les Français saluèrent et les Russes répondirent. Le commandant Maréchal monta à bord de l'*Empereur Nicolas*, vaisseau amiral de l'escadre, souhaita la bienvenue à l'Amiral russe Avelan et à ses officiers dans les eaux françaises.

Comme les navires russes approchaient des docks de l'Arsenal, les spectateurs les accueillirent par des hourrahs prolongés et des mouchoirs s'agitèrent comme des flots en l'honneur des russes.

Les forts se mirent à tirer du canon et toutes les fanfares sur les vaisseaux de guerre français et sur le rivage jouèrent l'hymne national russe. Les cinquante navires de guerre français qui sont dans le port étaient splendidement décorés.

Les marins des deux escadres poussèrent des hourrahs vigoureux lorsqu'un navire russe défilait devant un navire français. L'amiral Avelan se tenait la tête découverte sur le pont de l'*Empereur Nicolas* et répondait aux salutations qu'on lui faisait, en agitant son Képi. La flotte russe ayant jeté l'ancre, elle répondit aux saluts des forts.

A midi les principaux officiers de flotte française et des forts se rendirent à bord du vaisseau amiral russe, où ils furent reçus avec la plus grande cordialité. Après le départ des officiers français, l'amiral Aveland et son état-major prirent le goûter au Quai de l'Horloge. Ils débarquèrent à une heure. La foule des spectateurs était alors immense. L'amiral Aveland fut l'objet d'une ovation enthousiaste. Il fut reçu avec les honneurs militaires et alla ensuite, avec son état-major, rendre hommage aux autorités de la marine française.

Les Russes furent reçus dans un salon de la Préfecture de la marine par l'amiral Vignes, commandant en chef de l'escadre. Après les salutations et les félicitations d'usage, l'amiral Rouvier fit un discours de bienvenue. Peu après, les officiers russes visitèrent l'amiral DeBoissudy à bord du *Formidable*, et l'amiral De la Joille, à bord du *Richelieu*.

A 3.15 hrs, l'amiral Aveland et ses officiers se sont rendus à l'Hôtel-de-Ville où ils furent reçus par les autorités municipales, plusieurs députés et sénateurs et des délégués des provinces. C'est le maire socialiste de Toulon, M. Ferrao, qui a parlé le premier. Voici ses paroles les plus remarquables :

"Les représentants de tous les départements de la France se sont réunis ici avec les autorités municipales de Toulon pour vous montrer que tous les cœurs des Français battent à l'unisson, animés seulement par le sentiment que votre visite cimente l'amitié des deux nations et prouve l'affinité des deux races."

☞ Voulez-vous un chapeau à la dernière mode ? Entrez chez O. M. MELANSON.

AVIS AUX MERES.

LE SIROP CALMANT DE MRS WINSLOW pour la dentition des enfants, est la prescription de la meilleure des nourrices et médecins des Etats-Unis, et a été employé quarante ans avec un succès constant, par des millions de mères, pour leurs enfants. Pendant la dentition, ce sirop est d'un prix incalculable. Il soulage la douleur, arrête la dyssenterie et la diarrhée, la colique, les vents. En donnant la santé à l'enfant, il procure le repos à la mère. Vendu partout dans le monde à 25 cts la bouteille.

C. C. RICHARDS & Co.

Messieurs—Je me suis donné à la jambe une entorse si grave qu'on a dû me mener chez moi en voiture. J'appliquai le LINIMENT DE MINARD sans ménagement et au bout de 48 heures je pouvais me servir de ma jambe comme jamais.

JOSHUA WYNAUGAT.

Bridgewater, N. E.

N'oublie pas que le petit bout de fil que tu as d'amarré au petit doigt veut dire que tu dois apporter une bouteille de LINIMENT DE MINARD.

Epiceries ! Epiceries !

Tout le monde dit, et ce que tout le monde dit est la vérité, que le

Magasin de Groceries par Excellence

à Moncton, est celui de

Simon Melanson,

On y tient la meilleure Farine, Sucre, Mélasse, Thé, Verrerie et Faïence en grande variété, et à des prix si réduits que les acheteurs économisent de 15 à 20 par cent en achetant chez

Simon Melanson,

Epicier en gros et en détail.

Moncton, 16 octobre 1893.

$ COMPTANT $

Plus de Credit!

Voulant faire un changement dans mon commerce, je prie tous ceux qui me doivent de venir régler leurs comptes d'ici au 15 novembre 1893.

Du 1er novembre, je vendrai que pour COMPTANT SEULEMENT. Je ne veux tenir de livres après cette date, et je ne VENDRAI POINT A CREDIT.

Je vendrai mes marchandises à très bas prix.

P. S.—Je vendrai, à bon marché, ma PROPRIÉTÉ, comprenant 85 arpents de bonne terre, dont 25 arpents sont défrichées, maison et magasin de 58x30 à deux étages, grange, etc.

J. D. GAUDET,

Rogersville, 12 oct. 1893.—3ip

Vente à l'Encan,

J'ai reçu instruction de vendre à l'encan, à la résidence Jude A. Léger, près de l'église du Barachois,

LUNDI, 23 OCTOBRE COURANT,

à 1 heure de l'après-midi, les articles suivants, savoir :

1 bonne jument de 13 ans et pesant 1000 lbs., 3 bonnes vaches, 1 bon truck-wagon, 1 voiture fine, 1 harnais monté en argent, 1 harnais de travail, 1 traîne à bois, 2 charrues en acier, 2 herses, 1 poêle de cuisine, 1 poêle de chambre, 1 paire de bœufs de travail âgés de 5 aes, 1 paire de bœufs allant sur 3 ans, 1 bœuf de 18 mois, 1 traîne à bœuf, 20 poules, 5 canards, 10 oies, 1 cochon du printemps, 1 horloge, 1 pelle, 1 poêle à charbon et du tuyau, 1 machine à creuser, 1 presse à lettres, 1 machine à laver, 5 fourches à foin, 4 cuves, 2 baratles, 200 sacs vides et beaucoup d'autres articles.

CONDITIONS — Au-dessous de $5, argent comptant ; au-dessus de $5, douze mois de crédit avec bons billets conjoints avec 7 pour cent d'intérêt.

J. H AEBERT,
Barachois, 14 oct. 1893—2i Encanteur.

Vente a l'Encan.

J'ai reçu instruction de vendre à l'encan à la résidence de Docité D. Landry et Sylvain D. Landry, à Dupuis' Corner,

JEUDI, 26 OCTOBRE COURANT,

à 1 heure de l'après-midi, les articles suivants, savoir :

2 bonnes juments de route et de travail allant sur 5 ans et pesant à peu près 950 lbs., 1 gros cheval de 15 ans, 2 bonnes vaches, 1 taure de 18 mois, 1 bœuf du printemps, 1 taure du printemps, 5 brebis, 1 voiture âne d'été, 1 voiture à deux roues, 1 truck-wagon, 2 carrioles, 1 traîne, 1 paire de bob-sleds, 1 charrue en acier, 1 herse en acier, 2 harnais montés en argent, 2 harnais doubles, 4 tonnes de bon foin doux, 3 tonnes de foin à vaches, 7 tonnes de paille d'avoine et de baillarge, 2 robes de carrioles, 1 wrapper en laine, 60 boisseaux d'avoine de semence, 75 boisseaux de baillarge, et beaucoup d'autres articles.

CONDITIONS—Pour les chevaux et la voiture d'été, la moitié payable le 1er août 1894, et le restant le 1er janvier 1895 ; pour les autres articles au-dessous de $5, argent comptant ; au-dessus de $5, douze mois de crédit avec bons billets conjoints avec 7 pour cent d'intérêt.

J. H. HEBERT,
Dupuis, 9 oct. 1893.—2i Encanteur.

Animaux en Fourrieres.

Je soussigné, garde fourrières, désavertir les intéressés qu'il y a dans la fourrière du Cap Pelé, un jeune bœuf noir et blanc, avec l'oreille droite fendue et une coche dessus. Si cet animal n'est pas réclamé dans 14 jours de la date il sera vendu à l'encan.

FIDELE F. BOURQUE.
Cap-Pelé, 11 octobre 1893—4i

AVIS FINAL

Je prie tous ceux qui me sont endettés de venir régler leurs comptes d'ici au 1er septembre, sinon ils seront poursuivis. Dernier avertissement.

Dr. J. A. Leger.

10 août '93—ac.